



## différence entre chômage technique et garde d'enfant

Par **didiercaudron**, le **08/04/2020** à **16:36**

bonjour,

j'avais un contrat de travail saisonnier du 6 novembre 2019 au 22 mars 2020. Avec la crise du covid19, mon établissement a fermé le 16 mars, il me restait alors - jours de travail . Mon chef de service m,a alors conseillé de signer une attestation de garde d'enfant à domicile (je suis papa solo d'une fille de quinze ans dont le collège a été fermé ) en m'assurant que c'était la seule façon de ne rien perdre de mon salaire. Aujourd'hui je m'aperçois qu'il y a deux lignes supplémentaires sur mon bulletin de salaire:

- "absence entrée/sortie" (avec une retenue de 440€
- "Absence maladie non maintenue" ( avec une retenue de 385€

est ce normal? en aurait il été de même si j'avais été en situation de chômage partiel?

j'ai l'impression que mon employeur a surtout cherché à faire des économies.

je vous remercie par avance de vos réponses et conseils

Par **Visiteur**, le **25/04/2020** à **22:03**

Juste pour faire remonter votre question en visibilité, en espérant pour vous une réponse  
Merci de la part de Legavox, d'être venu.